

Image not found or type unknown



Garde partagée de l'enfant

Par **TOF08**, le **22/05/2012 à 16:47**

Bonjour, j'ai mon fils de 3 ans en garde partagée par jugement avec mon ex-compagne. Le jugement fixe la résidence de l'enfant en alternance au domicile de mon ex-compagne et à mon domicile une semaine sur deux. Pourtant, je m'aperçois que mon ex-compagne régulièrement ne respecte pas ce jugement et que mon fils a une 3ème résidence chez le compagnon de celle-ci. En a-t-elle le droit ? Si non, puis-je faire constater ce fait par huissier ? Que me conseillez-vous de faire ? D'avance merci.

Par **cocotte1003**, le **22/05/2012 à 18:16**

Bonjour, lorsque votre fils est chez sa mère, elle fait ce qu'elle veut avec son fils, elle le confie à qui elle veut, elle peut le mettre en colonie de vacances si elle veut..... Vous pourrez demander un changement de droit de garde si votre fils est perturbé (preuve à l'appui) en saisissant le JAF, cordialement.